



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00077

Numéro SIREN : 510 960 461

Nom ou dénomination : A.E.S. ASSISTANCE ENERGIE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2015 sous le numéro de dépôt 1752

**SANS
VALEUR**

LEGALE

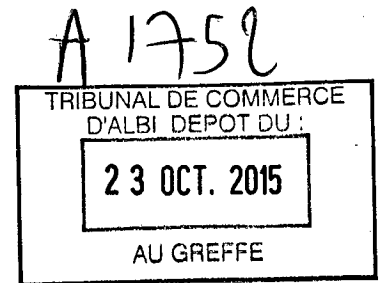
JEAN VIGNOLLES

Expert-Comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE



**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
A.E.S.
Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée**

**53 Av de LATTRE DE TASSIGNY
81600 GAILLAC
RCS ALBI 510 960 461**

JEAN VIGNOLLES

Expert-Comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

SARL AES

53 Av de LATTRE DE TASSIGNY
81600 GAILLAC

A l'associé unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision de l'associé en date du 24 août 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation intermédiaire arrêtée au 31 août 2015, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 183 456 €. Le bénéfice net s'élève à 20 490 €, les capitaux propres à 65 365 € et l'endettement à 112 491 €.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

JEAN VIGNOLLES

Expert-Comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

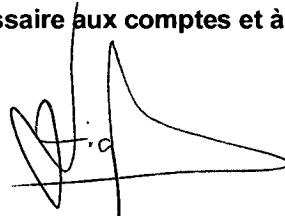
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date d'arrêté de la situation, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement de la situation intermédiaire est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint-Sulpice le 16 octobre 2015

Jean VIGNOLLES

Commissaire aux comptes et à la transformation





Legi Sud-Ouest
avocats

AVOCAT

F. Fargues Pastre

7, Bd Andrieu - 1er étage
81000 ALBI
Tel : 05 63 45 54 55
albi@legisudouest.com

BUREAU d'ALBI

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Service du R.C.S.
BP 156
81005 ALBI CEDEX

Albi, le 23 octobre 2015

TOULOUSE

N. Cabail-Birague
J. Abitbol

2, rue Feuillants,
BP 3127
31026 TOULOUSE CEDEX 3

DAX

D. Cassagnau
L. Benoit
G. Astuguevieille
F. Labadie

7, rue Sully
40100 DAX

TARBES

B. Lacassagne
D. Hadjeras

18, Rue Maréchal Foch
65000 TARBES

MONT DE MARSAN

C. Vazzana
E. Brethes

10, Avenue Sadi Carnot
40000 MONT DE MARSAN

BORDEAUX

J. Armagnacq

53 cours Xavier Armozan
33000 BORDEAUX

SOCIETE : AES
TRANSFORMATION EN SAS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la transformation en SAS de la société AES, veuillez trouver ci-joint :

- 1 exemplaire original du rapport du Commissaire à la transformation
- 1 chèque de 19,26€ en règlement de vos frais.

Dans l'attente des justificatifs de ce dépôt,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

F. FARGUES-PASTRE